

## ❖ Où et comment acheter un timbre fiscal ?

Un timbre fiscal peut être acheté dans un **bureau de tabac**, ou sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr/> (paiement par carte bancaire).

Vous devez indiquer le motif du timbre fiscal : titre pour étrangers / nationalité française / attestation d'accueil / ...

En bureau de tabac vous obtiendrez un petit papier ; sur internet vous pourrez télécharger le timbre fiscal et vous pourrez choisir de le recevoir également par SMS ou par e-mail.

Vous obtiendrez un **QR code** et un **code à 16 chiffres**, à communiquer à l'administration : soit physiquement en préfecture pour la remise de votre document de séjour, soit en ligne pour la demande de nationalité française.

Le timbre fiscal n'est pas nominatif. Il est **valable pendant 12 mois**.

Si besoin, vous pouvez demander à l'échanger jusqu'à 18 mois après l'achat (<https://timbres.impots.gouv.fr/pages/remboursement/choixFormulaire.jsp>).